



Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les exclusions

Partie 5 : Les réalités des familles

Joëlle Mottint, octobre 2013

Les structures d'EAJE¹ ont un rôle important à jouer pour contribuer à renforcer l'inclusion dès le plus jeune âge et participer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La fréquentation des structures par tous les enfants est un droit reconnu par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Elle permet de rencontrer des enjeux importants pour notre société tels que la mixité et l'inclusion sociales, le développement et le devenir de chaque enfant, la coéducation². Pourtant, certaines familles, particulièrement les plus démunies, ne trouvent pas le chemin menant aux lieux d'EAJE, ce chemin étant semé d'obstacles (financiers, organisationnels, géographiques et culturels)³, renforcés par la pénurie de places que l'on observe dans certaines structures d'EAJE..

Les familles vivent des réalités diversifiées qui influencent la manière dont elles vont utiliser ou non un lieu d'EAJE et dont il est important que les structures d'EAJE tiennent compte, dans une optique d'ouverture à tous.

Ce texte fait le point sur la question des réalités vécues par les familles comprenant leurs besoins, leurs ressources et leurs contraintes.

Les réalités des familles

Le terme « réalités » - on pourrait dire aussi « conditions de vie », « trajectoires » ou « situations » - recouvre à la fois la notion de « besoins », celle de « ressources » et celles de « contraintes », qui ne vont pas forcément dans le même sens. On ne peut pas isoler les besoins des ressources et des contraintes : certaines familles peuvent avoir des ressources internes ou externes pour répondre à leurs besoins ou trouver les moyens d'y répondre, d'autres n'ont pas ces ressources ; certaines vivent des contraintes qui les empêchent de répondre à leurs besoins. Par exemple, un parent peut avoir un besoin réel de faire garder son enfant, cet enfant peut avoir un besoin réel d'être accueilli dans un lieu où il pourra jouer librement avec d'autres enfants, mais si le parent n'a pas l'argent pour payer le bus qui les conduira au lieu d'EAJE (en supposant qu'il y ait une place pour cet enfant), ce besoin ne pourra pas être comblé.

¹ lieux d'Education et d'Accueil du Jeune Enfant (0-6 ans) : milieux d'accueil collectif (crèches, halte-accueils, etc.) et familial (accueillants à domicile), écoles maternelles, lieux d'accueil durant le temps libre (ATL), ...

² Pour plus de détails sur ces enjeux, voir Mottint J., Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les exclusions. Partie 1 : les enjeux, Analyse 6/2012 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, juillet 2012. Téléchargeable sur : <http://www.riep.be/spip.php?article69> .

³ Pour plus de détails sur ces obstacles et la pénurie, voir Mottint, J., Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les exclusions. Partie 2 : les obstacles, Analyse 7/2012 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, juillet 2012. Téléchargeable sur : <http://www.riep.be/spip.php?article70> .

Concernant les besoins des enfants et des familles :

Il est important de ne pas réduire le besoin à la demande, car celle-ci est très liée à l'offre de services (Bouve, 2010-2012). De plus, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de demande explicite qu'il n'y a pas de besoin⁴. Les familles vivent différentes réalités, ont des ressources, nombreuses ou pas, rencontrent des problèmes, ordinaires ou de survie. Ces réalités peuvent se traduire en besoins d'accueil de leurs enfants, pour des raisons très diversifiées.

Il peut s'agir entre autres :

- des besoins d'accueil des enfants en terme d'horaires, par exemple pour aller travailler, pour suivre une formation, pour chercher un emploi : heure d'arrivée le matin, heure de reprise de l'enfant le soir, accueil le week-end, etc. (Acerbis et Defourny, 2010-2011), tant pour les jeunes enfants que pour ceux qui sont scolarisés, les horaires de travail des parents correspondant rarement au temps de la classe.
- du besoin de socialisation des enfants et des parents (Crépin et Neuberg, 2013).
- du besoin de continuité de l'accueil : certains souhaitent des lieux intégrés qui peuvent répondre à une grande diversité de besoins et à l'évolution de ceux-ci au cours du temps (Acerbis et Defourny, 2010-2011 ; Meys, 2013).
- du besoin de stabilité : « *dans les familles où les parents partent très tôt le matin et reviennent très tard le soir, le milieu d'accueil représente un élément de stabilité pour l'enfant et ce, même lorsque celui-ci est plus âgé* » (Acerbis et Defourny, 2010-2011, p.29).
- le besoin d'accueil d'urgence : si un parent retrouve un emploi sans que cela ait été prévu, si un problème de santé ou une autre difficulté surgit dans la famille, ... (Meys, 2013).
- le besoin de souffler : besoin de passer du temps sans son enfant et, pour l'enfant, le besoin de passer du temps hors de son milieu familial (DGDE, 2009).
- le besoin de soutien éducatif, de repères, de relais ...
- le besoin de partager avec d'autres autour des pratiques éducatives.

Les familles ont également beaucoup d'autres besoins : avoir un logement salubre et adapté à la taille de la famille, avoir des revenus permettant de mener une vie digne, avoir accès à des soins de santé de qualité, avoir accès à la culture, avoir des papiers en règle. Ces besoins ne sont à première vue pas liés à l'accueil des enfants, et pourtant de manière indirecte ils le sont. Ainsi, les logements trop petits sont une des raisons pour lesquelles les enfants fréquentent les lieux d'accueil de façon intensive, comme le dit ce témoignage (cité par Mangez et coll, 2003, p.23) :

Non, franchement, ce n'est pas question que je ne veux pas m'en occuper ou quelque chose comme ça, c'est que c'est très difficile quand ils sont dans un appartement, ils n'ont pas de jardin, ils n'ont pas d'environnement, ils n'ont rien à la maison, nous vivons comme dans des boîtes d'allumettes comme des cafards, comme des esclaves. D'accord, ils ont leur jeu, ils ont la TV, mais c'est devenu des esclaves de la TV, c'est devenu des esclaves de la vie toute courante. Au moins à l'école ils ont pour courir, ils ont pour d'autres jeux, ils sont entre eux, ils communiquent, ils font plein de choses et à la maison ils sont entre quatre murs. Franchement, moi ici, ça ne me donne pas du tout envie de sortir. Vous sortez ici dans la rue, vous avez des crottes de chien, vous avez des seringues, vous avez de toutes sortes. Qu'est-ce que vous allez faire avec un enfant à la maison ? (Madame O)

Avoir un revenu décent, généralement lié à un emploi, est également lié au besoin de faire garder son enfant durant les heures où le parent travaille, que l'emploi soit « dans les heures de bureau » ou au contraire à horaires décalés ou coupés. L'absence de solution de garde entraîne souvent, surtout pour les mères, le fait de renoncer à un emploi ou à une formation.

⁴ Voir également : Mottint, J., Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les exclusions, Partie 6 : Trouver la porte et la franchir, Analyse n°9/2013 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, juillet 2013. Téléchargeable sur <http://www.riep.be/spip.php?article112>.

Les revenus décents améliorent l'accès aux soins de santé et à la culture.

Mettre en ordre une situation administrative prend énormément de temps : l'accueil des enfants durant ce temps est une nécessité (rarement rencontrée).

Les besoins des enfants et ceux de leurs parents peuvent aller dans le même sens ou être divergents.

Les besoins évoluent, parfois très rapidement, surtout dans le contexte économique actuel, source d'emploi précaire pour beaucoup de jeunes parents : période de travail à temps plein, de chômage, de formation, de recherche d'emploi, de travail à temps partiel, à horaires décalés ... se succèdent parfois dans une période très courte, demandant à chaque fois aux parents de s'adapter et de trouver des solutions pour leurs enfants. Pour ceux-ci, l'enjeu est la continuité, pour qu'ils ne soient pas continuellement ballottés d'un lieu à l'autre en fonction de la situation professionnelle des parents (Bouve, 2010-2011).

Concernant les ressources :

Chaque famille a des ressources et des compétences :

- des ressources financières,
- des ressources d'aide / de solidarité : par exemple un réseau familial ou social sur lequel elle peut compter,
- des ressources personnelles : des capacités de débrouillardise, des compétences éducatives ou autres tirées de leur expérience personnelle,
- des ressources liées à la formation et l'apprentissage : le niveau d'études, les diplômes obtenus, les langues maîtrisées...

Les familles vivant des situations de fragilité ont généralement moins de ressources. Certaines sont très isolées, loin d'un réseau familial qui pourrait les aider tant sur un plan pratique que par un soutien moral. Néanmoins, il est très important de pouvoir s'appuyer sur les ressources des familles, même - et surtout - si elles sont faibles, afin de renforcer leur sentiment de compétence et le développement de leur pouvoir d'agir. « *Soutenir les initiatives de transversalité identifiant la famille comme « première ressource » du réseau et décideuse de l'accompagnement qui lui est proposé* » est d'ailleurs une des recommandations du manifeste Pauvreté et extrascolaire⁵ (2013).

Concernant les contraintes :

Toutes les familles ont des contraintes, mais les plus fragilisées d'entre elles ont souvent des contraintes de l'ordre de la survie. En voici quelques exemples :

La pauvreté

Selon Aurélie Meys (2013, pp.133-134), « *La spécificité des familles marquées par la pauvreté ne réside pas dans les types de besoins qu'elles ont mais bien dans le degré de satisfaction de ces besoins. Alors que pour les familles favorisées, les besoins primaires sont majoritairement satisfaits, ce n'est pas le cas pour celles dont le quotidien est largement touché par les difficultés et les inégalités. Les ressources et les moyens dont elles disposent ne leur permettent pas de trouver réponse à leurs besoins, quels qu'ils soient* ».

La pauvreté touche 17% des enfants⁶ en Belgique (contre 15% de l'ensemble de la population) (Lahaye et coll., 2012). La pauvreté des enfants a des conséquences immédiates et sur leur avenir. « *Vivre dans un foyer touché par la pauvreté exerce un impact négatif sur la qualité de*

⁵ www.pauvrete-et-extrascolaire.be

⁶ Voir aussi : *La pauvreté et l'exclusion sociale touchent de nombreux enfants en Belgique et particulièrement à Bruxelles*, RIEPP, Bruxelles/Louvain-la-Neuve, 2011. Téléchargeable sur : <http://www.riepp.be/spip.php?article2>

vie, notamment, sur les conditions de santé ainsi que l'environnement éducatif. Les résultats de recherches centrées sur les conditions de vie de l'enfant montrent que, plus les périodes vécues dans la pauvreté sont précoces et longues, plus l'effet d'une transmission intergénérationnelle tend à s'accroître (...). L'impact des privations et des mauvaises conditions de vie sur le bien-être, la santé, le développement et l'éducation de l'enfant, est manifeste (...). A moyen et long termes, ces conditions engendrent une faible mobilité sociale des plus pauvres : un frein considérable aux politiques de l'inclusion active » (Lahaye et coll., 2012, p.80).

La pauvreté entraîne des contraintes d'ordre financier. Par exemple, il arrive que certains enfants ne viennent pas à la crèche ou à l'école car les parents n'ont plus l'argent pour payer le bus pour y arriver, ni assez de crédit téléphonique pour prévenir de l'absence de l'enfant. Mais la pauvreté se place aussi sur d'autres plans : « *La pauvreté a également des conséquences sur le mode de vie : il est difficile de planifier à l'avance quand l'avenir n'est pas assuré. Il s'agit de s'en sortir dans l'immédiat, en répondant à ce qui est le plus urgent* » (Badje, 2011, p.33).

La migration

Les enfants de migrants ont beaucoup plus de probabilités d'être en risque de pauvreté que les autres enfants. « *En 2007, près d'un enfant de migrants sur deux (48%) vivant en Belgique, rencontre au moins trois privations parmi neuf indices matériels considérés comme essentiels pour la qualité de vie* » (Lahaye et coll., 2012, p.87). Quand les familles sont sans papiers, la situation est encore pire. Outre l'incertitude par rapport à l'avenir et la peur permanente d'être expulsé, être sans papiers entraîne toute une série de difficultés concrètes et réduit l'accès à un grand nombre de services, tels les soins de santé, les formations, le travail, etc. En outre, les déboutés du droit d'asile ne comprennent bien souvent pas les raisons du refus de leur demande et en ressentent de l'injustice (Mottint et coll., 2005).

Les enfants sans papiers n'ont parfois pas accès à certains services ATL, ceux-ci n'étant subsidiés que sur présentation de papiers administratifs que doivent leur fournir les familles. En théorie, les écoles ont l'obligation d'inscrire les enfants sans papiers, ce que beaucoup d'entre elles font. Néanmoins, des parents éprouvent des difficultés à inscrire leur enfant dans certaines écoles (Hasdeu, 2009 ; Adam et coll., 2002). De plus, « *la scolarisation des enfants se heurte, elle aussi, à des difficultés financières et administratives. Il n'est en effet pas facile pour les parents sans emploi, ou qui ne travaillent que quelques heures par mois dans l'illégalité, de pouvoir assumer les frais liés aux activités parascolaires ou aux activités sportives. L'insistance des institutrices parfois et le caractère honteux de la situation ont conduit certaines personnes à garder leurs enfants chez elles quand une activité payante était organisée par l'école* » (Adam et coll., 2002, p.152).

En principe, les milieux d'accueil 0-3 ans peuvent accueillir les enfants sans papiers. Pourtant dans les faits, les procédures compliquées, les capacités d'anticipation (qui défavorisent ceux qui sont dans l'incertitude concernant leur logement ou leur emploi) réduisent fortement l'accès de ces enfants. De façon générale, on constate d'ailleurs que les enfants de migrants et ceux issus de milieu défavorisé fréquentent notablement moins les crèches et autres milieux d'accueil que les autres enfants (Vandenbroeck et coll., 2011 ; Lahaye et coll, 2012).

La monoparentalité

Les familles monoparentales ont généralement plus de contraintes que les autres : elles sont plus souvent à risque de pauvreté (Lahaye et coll, 2012), elles ont moins accès aux milieux d'accueil 0-3 ans (Lahaye et coll, 2012 ; Vandenbroeck et coll., 2011). Leur réseau familial et social semble également moins étendu que celui des familles comptant deux parents.

La stigmatisation et les discriminations

De nombreuses familles, qui rencontrent déjà des contraintes importantes - en situation de pauvreté, étrangères, et/ou monoparentales-, vivent en plus des discriminations. Ce phénomène a été particulièrement étudié chez les populations roms : « *La discrimination engendre l'exclusion sociale et aggrave la pauvreté. L'accès à l'éducation, l'emploi, le logement et les services de santé est, dans les faits, refusé à de nombreux Roms. Par ailleurs, l'exclusion sociale et la pauvreté intensifient la discrimination. Confrontés à un cercle aussi vicieux et aussi puissant, les gens ont tendance à se réfugier au sein de leur communauté, à distance d'un environnement social aussi délibérément et manifestement inhospitalier. Cela aggrave le malentendu et la méfiance entre les différents groupes au sein d'une même société* » (Commission européenne, 2012, p.21).

Le vécu de stigmatisation et de discriminations n'est pas propre aux Roms. Certains enfants en situation de pauvreté se sentent discriminés par leur enseignant, du fait de leurs conditions de vie (Lahaye et coll, 2012).

Prendre en compte les réalités des familles

« *Dans une logique de coéducation et de continuité, il s'agit de travailler avec les familles autant que pour les familles, à partir d'une meilleure connaissance de la réalité des familles précarisés ou immigrés par les accueillant(e)s et enseignant(e)s* » (Crépin et Neuberg, 2013, p.53). Se limiter aux besoins des familles, besoins formulés par celles-ci ou inférés par les professionnels, n'est pas suffisant. Les conditions de vie, les réalités vécues par les familles sont à prendre en compte de manière large. La fréquentation, l'investissement, l'implication des familles sont liés non seulement à leurs besoins mais aussi à leurs ressources et à leurs contraintes, dont notamment leur vécu de discrimination ou d'inclusion. Il est important de miser sur les ressources et les compétences des parents, « *plutôt que de partir, dans une approche compensatoire, des difficultés rencontrées* » (Crépin et Neuberg, 2013, p.56).

Dans une optique d'ouverture à tous, il est important que les structures d'EAJE prennent en compte les réalités des familles, afin que celles puissent trouver et franchir leur porte⁷.

⁷ Voir à ce propos : Mottint, J., Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les exclusions, Partie 6 : Trouver la porte et la franchir, Analyse n°9/2013 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, juillet 2013. Téléchargeable sur <http://www.riepp.be/spip.php?article112>.

Références bibliographiques

Acerbis, S., Defourny, F., Entre tensions et équilibres : accueillir la diversité, in Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n°24, hiver 2010-2011, pp.29-33.

Adam, I., Ben Mohammed, N., Kagné, B., Martiniello, M. & Rea, A., Histoires sans-papiers, Editions Vista, Bruxelles, 2002.

Badje, « L'extrascolaire sans barrière » 2010-2011, Rapport d'activités, Bruxelles, 2011.

Bouve, C. Répondre à la diversité des besoins d'accueil : le multi-accueil, enjeux et opportunités, in Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n°24, hiver 2010-2011, pp.

Commission européenne, Les Roms et l'enseignement : Promesses et défis dans l'Union européenne, Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2012.

Crépin, Fr. Et Neuberg, F., Ce que des parents en situation de précarité disent de l'accueil et de l'éducation des tout-petits, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, juin 2013.

de Chalendar, A., Inventer de nouvelles pratiques pour favoriser l'accessibilité à tous, in Construire une pédagogie à partir de la diversité des enfants et des familles : un enjeu pour la petite enfance, Actes du colloque européen organisé par l'ACEPP, ACEPP, 29 janvier 2008, pp.25-29.

DGDE, Dans le vif du sujet, RAPPORT RELATIF AUX INCIDENCES ET AUX CONSEQUENCES DE LA PAUVRETÉ SUR LES ENFANTS, LES JEUNES ET LEURS FAMILLES, Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, 2009. Téléchargeable sur : http://www.dgde.cfwb.be/fileadmin/sites/dgde/upload/dgde_super_editor/dgde_editor/documents/Rapports/rapport_pauvrete_12_.pdf

Dusart, A-F., Accueil atypique en Communauté française : à la recherche des conditions optimales d'accueil, vers une politique d'égalité d'accès pour tous, Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance, Bruxelles, décembre 2007. Téléchargeable sur : http://www.cere-asbl.be/IMG/pdf/CERE_rapport_recherche_accueil_atypique.pdf .

Dusart, A-F. et Mottint, J., Identité des milieux d'accueil extrascolaire : un processus en construction permanente, in Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, 2002, pp.3-10. Téléchargeable sur : <http://www.grandirbruxelles.be/Publications/Gab/GAB10/GAB10.pdf>

Hasdeu, I., Scolarisation des enfants roms en Belgique. Paroles de parents, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 2009.

Humblert, P., Principe 1 : l'accès un droit pour tous les enfants, Vers une approche européenne de l'accueil de la petite enfance, Une politique publique proposée par Enfants d'Europe, Bruxelles, 2010. Téléchargeable sur <http://www.grandirbruxelles.be/Publications/Europe/Principe1%20FR.pdf> .

Lahaye, W., Albarello, E., Van Gils, J., Wiliquet, M., et Willekens, T., La pauvreté infantile, in Vrancken, J., Lahaye, W., Geerts, A. Et Coppée, C. (Eds), Pauvreté en Belgique. Annuaire 2012, Acco, Leuven, 2012.

Mangez, E., Joseph, M. & Delvaux, B., Les familles défavorisées à l'épreuve de l'école maternelle. Collaboration, lutte, repli, distanciation, CERISIS - UCL, 2002

Manifeste Pauvreté et extrascolaire, quelles priorités ?, Badje, Bruxelles, 2013. www.pauvrete-et-extrascolaire.be

Marissal, P., Wayens, B., Serhadlioglu, E., Delvaux, B., Inégalités socio-économiques entre implantations scolaires : déjà en maternelle ? in Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n°28, printemps 2013, pp.3-7.

Meys, A., Une diversité d'accueils pour une diversité de pauvretés. Neuf haltes-accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles, Rapport de la CHACOF, 2013.

Mouraux, D., Entre rondes familles et école carrée... L'enfant devient élève, De Boeck, Bruxelles, 2012.

UNICEF Innocenti Research Centre (2012), « Mesurer la pauvreté des enfants : nouveaux tableaux de classement de la pauvreté des enfants dans les pays riches », *Bilan Innocenti 10*, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence.

UPP d'Anderlecht, La situation du manque de places à Bruxelles en milieu d'accueil : conséquences sur la vie des parents et des familles et stratégies d'adaptation, Rapport de recherche, à paraître en 2013.

Vandenbroeck, M., Eduquer nos enfants à la diversité sociale, culturelle, ethnique, familiale, ..., Editions érès, Ramonville Saint-Agne, 2005

Vandenbroeck, M. & Geens, N. (2011). Cartografie van de Nederlandstalige Brusselse kinderopvang 2. Evoluties 2005-2010. Gent-Brussel: Vakgroep Sociale Agogiek UGent-VGC. Traduction française disponible sur : <http://www.riepp.be/spip.php?article82>

Vrancken, J., Lahaye, W., Geerts, A. Et Coppée, C. (Eds), Pauvreté en Belgique. Annuaire 2012, Acco, Leuven, 2012.

Tout dans ce texte peut être cité ou mentionné librement, à condition d'en citer la source de la façon suivante :

Mottint, J., Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les exclusions, Partie 5 : Prendre en compte les réalités des familles, Analyse n°9/2013 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, octobre 2013.

Ce texte est téléchargeable gratuitement sur www.riepp.be

Ce document a été rédigé dans le cadre du projet « Accueil pour tous : les services à l'enfance, acteurs créatifs d'inclusion sociale », soutenu par la Cocof, dans le cadre du programme de l'Observatoire de l'enfant, par le Fonds Houtman, par la Fondation Roi Baudouin et la Loterie nationale.

